

Politique environnementale

Aya Or & Argent Inc., ses filiales et sociétés affiliées (collectivement, la « **Société** » ou « **Aya** »), croit que la durabilité est fondamentale à la réussite de ses affaires. La présente Politique environnementale (la « **Politique** ») établit l'engagement d'Aya envers l'environnement, notamment en matière de gestion de l'eau, de biodiversité, de gestion des déchets et de changement climatique. Sous la supervision d'Aya, cette Politique s'applique à tous les employés, prestataires et sous-traitants d'Aya, et ce, tout au long du cycle de vie des opérations minières, y compris l'exploration, la construction, les opérations, la fermeture et la réhabilitation.

Tous les employés, dirigeants, administrateurs, prestataires, sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services d'Aya sont tenus de respecter cette Politique et sont responsables de prendre les mesures nécessaires pour honorer les engagements énoncés ci-dessous.

Aya s'engage à :

- Faire preuve de leadership et d'engagement envers le développement, la mise en œuvre, la révision et l'amélioration continue d'un Système de Gestion Environnemental (« **SGE** ») conforme à la norme ISO 14001 dans l'ensemble des opérations.
- Respecter toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables en matière d'environnement.
- Mettre en place des processus pour identifier, évaluer et contrôler les impacts, risques et opportunités environnementaux afin d'éviter, de réduire ou d'atténuer les impacts environnementaux, y compris pendant les phases de fermeture et de réhabilitation des sites où nous opérons.
- Offrir de la formation aux employés afin d'assurer qu'ils comprennent les impacts environnementaux de leurs activités de travail.
- Définir des objectifs mesurables et prioriser et mettre en œuvre des mesures préventives qui établissant des responsabilités claires, allouant les ressources appropriées et fixant des échéances pour réduire les impacts environnementaux et gérer les risques identifiés.
- Mettre en œuvre des actions correctives pour traiter les non-conformités et éviter leur récurrence.
- Élaborer et maintenir des plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence.
- Valoriser et promouvoir l'utilisation efficace des ressources naturelles afin de réduire la consommation et les déchets, diminuer notre empreinte carbone et protéger l'environnement.
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau pour protéger les sources, réduire la consommation, recycler et réutiliser l'eau où c'est possible.
- Réaliser des audits internes et des revues de direction pour garantir l'efficacité du SGE.
- Établir des objectifs annuels de performance environnementale et communiquer nos résultats à l'interne et publiquement, conformément aux normes internationales de divulgation ESG.



- Communiquer de manière transparente avec les parties prenantes intéressées ou affectées par nos activités, et promouvoir la sensibilisation à nos politique environnementale et impacts, tout en respectant les cultures, valeurs et traditions locales.
- Développer et maintenir des procédures adéquates pour l'enquête, le signalement et l'enregistrement des incidents environnementaux ainsi que des actions correctives associées, dans le but d'éviter toute répétition future et de partager les leçons apprises.
- Disposer des ressources nécessaires pour entreprendre les activités de réhabilitation appropriées.

Mécanisme de résolution des plaintes

Aya met à disposition un mécanisme formel de traitement des plaintes permettant de signaler tout problème couvert par cette Politique. Les plaintes peuvent être déposées de manière confidentielle, et aucun lanceur d'alerte ne fera l'objet de représailles.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez signaler une violation ou une possible violation, n'hésitez pas à envoyer un courriel ou à appeler le Directeur des affaires juridiques d'Aya. Vous pouvez également utiliser le mécanisme confidentiel de signalement décrit dans la Politique de dénonciation de la Société.

Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, sauf dans la mesure nécessaire à la conduite des enquêtes.

Approuvé par le Comité Environnement, Social et Gouvernance du Conseil d'administration d'Aya Or & Argent Inc.